

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

5° REGION MILITAIRE/ ZIROUT YUCEF

DIRECTION REGIONALE DES

INFRASTRUCTURES MILITAIRES

PLATEAU DU MANSOURAH / CONSTANTINE

MISE EN DEMEURE N°01

Vu la convention N° 189/2021 du 21/04/2021 portant sur les travaux de réalisation d'un mur de séparation en zermmane entre le poste observation CAP CAVALO et le champ de manœuvres /JIJEL /5°RM pour un montant de 7.574.350.00 DA / TTC, et un délai de 03 mois conclu avec l'entreprise BELAATOUI MEROUANE , vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°377 du 09/08/2021 notifié le 09/09/2021 vu que :

- Abandon du chantier avant achèvement des travaux

La Direction Régionale des Infrastructures Militaires /5°Région Militaire

Met en demeure L'entreprise BELAATOUI MEROUANE dans un délai de 08 jours pour relancer le chantier , afin de résorber le retard accusé dans la réalisation. Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, la DRIM/5° RM procédera à l'application des mesures coercitives comme le prévoit la réglementation en vigueur notamment la résiliation du marché au tors et dépens du contractant .